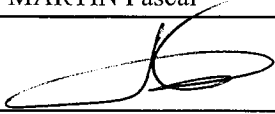




PV DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU samedi 31 mai 2025
A 9h30 - SALLE DU CONSEIL

Date de convocation	24/05/2025
Liste des présents	M. RUAT Gilles, Mme CARLET Annie, M. ATTARD Yves, M. RICHARD André, Mme LIONNET Andrée, M. PAYS Robert, Mme BARBALAT Catherine, M. ROYER Christian, Mme PELET Carole
Liste des absents avec procurations	aucun
Liste des absents	Mme VIGOUROUX Edwige, M. VIALLET David, M. JOUVE Mathieu, M. COHADE Serge, M. MARTIN Pascal
Président de séance	Gilles RUAT 
Secrétaire de séance	Carole PELET 
Approbation du PV du dernier conseil municipal : le PV a été validé à l'unanimité	

Délibération n° 2025_45 Subvention aux associations - 1ere session	
A la suite de l'examen des dossiers de demande de subventions par les associations, il est proposé les attributions suivantes : • Artisans et Commerçants : 3 000 € • ADMR : 300 € • Club des Deux Marais : 600 €	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n° 2025_46 Fixation de tarifs	
• CAMPING : rajout d'un tarif pour la location d'un emplacement de camping, en complément à la délibération n° 2024/98 : personne seule sans véhicule motorisé : 8 € / nuit, taxe de séjour non comprise • Tarif pour la vente de matériaux concassés de type 0/100 : 8 € /m3	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n° 2025_47 Aide au chauffage pour les constructions neuves	
Extension de la délibération du 22 mai 2021 (n°2021/46) - portant sur l'attribution d'une aide au chauffage - au nouveau lotissement "Les Bords de l'Etang". Pour obtenir l'aide, il faut réunir les conditions suivantes : - La construction doit être une résidence principale - La construction doit être réalisée par des artisans RGE du département	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n° 2025_48 Réparation de l'éclairage public du stade	
Suite à l'acte de vandalisme au stade de Laniac, le Syndicat Départemental d'Energies peut prendre en charge une partie du coût de la réparation à hauteur de 75 % du coût total qui est de : 4 849,66 €. Reste à charge de la commune : 3 637,25 €.	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n° 2025_49 Projet photovoltaïque partagé	
Le projet de production d'électricité photovoltaïque pour l'autoconsommation déportée et partagée a été retenu par l'ANCT dans l'appel à projets « Villages d'Avenir ». Afin de poursuivre ce projet il est nécessaire d'être accompagné par un cabinet d'étude afin d'envisager les différentes solutions de co-financement, de rédiger les statuts de la Personne Morale Organisatrice et d'assister cette dernière pour la rédaction des différentes démarches administratives. Validation du devis de la SCOP Coopawatt : 7 170 € HT pour réaliser cet accompagnement.	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n° 2025_50 France Nation Verte	
Dépôt d'une demande d'aide de l'Etat au titre du volet "renouvellement forestier" de France Nation Verte pour : • reconstituer et diversifier des parcelles forestières selon le programme de travaux présenté par l'ONF; • procéder à des travaux en faveur des arbres d'avenir et de la régénération naturelle Montant total HT de l'opération : 23 466.41 € (autofinancement HT de 9 386.56 €, subvention prévisionnelle France Nation Verte 14 079.85 €)	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n° 2025_51 Création de 2 emplois permanents à temps complet de 35h	
Ces deux postes - agents techniques polyvalents - sont actuellement contractuels, proposition de titulariser ces deux personnes	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n° 2025_52 Validation de devis de travaux – Eau potable et réseaux	
Nécessité de mettre en place des vannes et des compteurs (notamment pour la sectorisation des réseaux). Choix de l'entreprise FAURIE – 43700 BLAVOZY pour réaliser les travaux pour un montant de 68 777 € HT.	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n° 2025_53 Demande de subvention AELB et Département 43	
Afin de financer les travaux cités précédemment, proposition de solliciter des subventions : - au Département 43 : « Optimiser la performance des réseaux » - à l'AELB : « Réduire les fuites des réseaux d'eau potable » Total des aides demandées : 55 021.60 € 80% Autofinancement commune : 13 755.40 € 20 %	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n° 2025_54 SE2A - acceptation_cnes_ass_non_collectif	
Acceptation de l'adhésion des communes suivantes au Syndicat des Eaux d'Auteyrac (SE2A) avec transfert de compétences Assainissement Non Collectif : AUVERS, CHANALEILLES, CHARRAIX, CUBELLES, ESPLANTAS-VAZEILLES, GREZES, PRADES, SAINT-BERAIN, SAINT-JULIEN-DES-CHAZES, SAUGUES, THORAS, VENTEUGES, LA BESSEYRE-SAINT-MARY	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n° 2025_55 SE2A - Acceptation St Julien des Chazes	
Acceptation de l'adhésion la commune de SAINT-JULIEN-DES-CHAZES au Syndicat des Eaux d'Auteyrac (SE2A) avec transfert de la compétences Eau.	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n° 2025_56 SE2A - Adoption Statuts	
Après avoir pris connaissance des statuts modifiés du SE2A, le conseil municipal : - approuve la modification des statuts du SE2A - Confirme l'adhésion de la commune pour la carte de compétence eau pour les villages de Lair, Bussac-Haut et Bussac-Bas ainsi que pour l'assainissement non-collectif de la commune	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n° 2025_57 Convention pharmacie - téléconsultation	
Afin d'étoffer l'offre de consultation d'un généraliste sur la commune, acceptation de la commune de participation financièrement à la mise en place d'une cabine de téléconsultation au sein de la pharmacie à hauteur de 1 000 € / an, avec engagement sur 4 années à compter du 1er juillet 2025.	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n° 2025_58 Chauffage de l'église	
Devant l'augmentation du coût de chauffage de l'église et n'ayant pas d'alternative à proposer à M. le Curé pour la réalisation des offices religieux, affectation d'une aide de 1 000 € pour l'année 2025 à la Paroisse.	<i>adoptée à l'unanimité</i>